

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/2069

Subventions aux associations développant des actions en faveur des personnes en difficulté (aide alimentaire, accueil de jour, lutte contre l'exclusion et maintien du lien social, santé/personnes SDF) pour un montant de 201 750 euros - Autorisation de signer les conventions de financement

Action Sociale

Rapporteur : Mme RUNEL Sandrine

SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2022

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 23 SEPTEMBRE 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 13 SEPTEMBRE 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 27 SEPTEMBRE 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRES ELUS : M. DEBRAY Tristan et M. HERNANDEZ Ludovic

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. MONOT (pouvoir à Mme DUBOT), M. DUVERNOIS (pouvoir à M. BLACHE), M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. PRIETO (pouvoir à Mme RUNEL), Mme BRUVIER HAMM (pouvoir à M. CHAPUIS), M. BROLIQUIER (pouvoir à M. OLIVER), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FERRARI (pouvoir à M. KIMELFELD)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/2069 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DEVELOPPANT DES ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES EN DIFFICULTE (AIDE ALIMENTAIRE, ACCUEIL DE JOUR, LUTTE CONTRE L'EXCLUSION ET MAINTIEN DU LIEN SOCIAL, SANTE/PERSONNES SDF) POUR UN MONTANT DE 201 750 EUROS - AUTORISATION DE SIGNER LES CONVENTIONS DE FINANCEMENT (ACTION SOCIALE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 septembre 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le Plan de mandat autant que le Projet social du CCAS portent la volonté d'une intervention concertée entre les autorités publiques et les associations du secteur de l'inclusion sociale. Ce partenariat, en dehors des valeurs communes qu'il porte et des modes d'actions renouvelés qui sont mis en œuvre, a débuté la cartographie à la fois des besoins repérés sur le territoire en même temps que l'offre disponible ou à coconstruire avec les publics eux-mêmes. C'est donc une approche inclusive basée sur l'implication des plus concernés qui sera privilégiée. Cela permet de proposer des innovations et expérimentations pour répondre à une demande sociale toujours plus fine et complexe.

A titre d'exemple, le projet innovant de baromètre du non recours, projet dont le prisme partenarial est large, devra cet automne nous permettre d'ajuster nos prestations en direction des lyonnais aux côtés de nos partenaires qui en feront un usage similaire (Métropole, CARSAT, CAF, CPAM, associations...).

Par ailleurs, la période inflationniste qui sévit et qui débute risque d'accentuer les difficultés rencontrées par les publics résidant sur le territoire lyonnais. Il nous faut plus que jamais répondre présent afin de prévenir les risques d'exclusion sociale, protéger celles et ceux qui s'y trouvent déjà et soutenir la réinsertion sociale.

Les situations de précarité énergétique des ménages sont bien présentes et les enjeux de transition écologique constituent un défi majeur nécessitant une transformation majeure de notre société. Que ce soit sur le plan de l'énergie, de l'alimentation et de l'hygiène, il nous faut maintenir un cap solide pour éviter les fractures.

La politique de solidarité de la Ville s'engage au travers de son plan de mandat à créer des interactions et s'intégrer au cœur de l'action territoriale menée par la Ville dans les secteurs de la santé, de l'insertion, de l'économie, du logement, de l'éducation, de la culture et nous sommes convaincus que nos réponses sont les bonnes, à savoir :

- Investir dans la solidarité ;
- Agir pour l'accès aux droits fondamentaux ;
- Protéger ceux que le contexte social fragilise.

C'est dans ces trois piliers que réside notre force à conduire une politique sociale qui fasse écho au projet municipal d'une ville inclusive, solidaire et hospitalière.

Cet engagement s'illustre d'ores et déjà à travers l'accès au logement et/ou à l'hébergement pour toutes et tous, à l'alimentation, à l'hygiène et à l'accès aux droits par les diverses actions portées par le CCAS et la Ville depuis le début de ce mandat (pôle alimentaire, hébergement d'urgence et dispositif Zéro enfant à la rue, épicerie sociale et solidaire, Aide à l'Intégration Scolaire pour les réfugiés ukrainiens en MDML, intervention en squats/campements, actions du pôle sinistres...) mais aussi à travers le soutien aux structures associatives présentes sur le territoire et œuvrant dans les champs :

- De l'aide alimentaire ;
- Du soutien aux réfugié-es;
- De la lutte contre l'exclusion et le maintien du lien social ;
- De l'accès à l'hygiène et aux soins pour tous-tes.

De plus, nous ne ménageons pas nos efforts pour renforcer le partenariat institutionnel dynamique du territoire (Etat, Métropole) chaque fois que nécessaire sur les projets associatifs qui méritent qu'on les accompagne de plus près notamment au travers d'outils comme le Fonds d'Aide aux Jeunes, la convention tripartite du sans-abrisme, l'engagement institutionnel des différentes collectivités sur l'hébergement transitoire.

Mesdames, Messieurs, que ce soit au titre de leur fonctionnement général ou sur des projets spécifiques s'inscrivant dans la politique sociale de la Ville de Lyon, les associations ci-dessous ont déposé des demandes de subventions qui vous sont soumises pour l'exercice 2022 :

ENVELOPPE	ASSOCIATION	ADRESSE	OBJET	MONTANT ATTRIBUE 2021	MONTANT 2022	Imputation budgétaire
Fonds d'Intervention Action Sociale	Fondation ARHM	290 Route de Vienne 69355 Lyon	Centre d'action contre l'isolement et le suicide Centre ATIS	3 250,00	3 250,00	6574/424/ LC 41273
	AMAHC	28 Rue Denfert Rochereau 69004 Lyon	Permettre aux personnes adultes souffrant de troubles psychiques et en difficulté d'adaptation sociale de prendre place dans leur environnement quotidien, être actrices de leur parcours de vie, exercer leur citoyenneté et de maintenir et restaurer leurs liens sociaux	4 000,00	4 000,00	
	MAMARAUDE	42 cours Gambetta 69007 Lyon	Distribution alimentaire (plats chauds), kits d'hygiène, vêtements, duvets et couvertures, boissons chaudes et froides aux sans-abris, aux personnes en situation de précarité et aux étudiants.	-	5 000,00	
	LE MAS - pause diabolo	17 Rue Crepet 69007 Lyon	Action sur la place Gabriel Péri - CAARUD PAUSE DIABOLO	-	5 000,00	
	ALYNEA	53 Rue Dubois Crancé 69600 Oullins	COLLECTIF COUVERTURE 2022	6 000,00	5 000,00	

ENVELOPPE	ASSOCIATION	ADRESSE	OBJET	MONTANT ATTRIBUE 2021	MONTANT 2022	Imputation budgétaire
Fonds d'Intervention Action Sociale	CSF	276 Rue Duguesclin 69003 Lyon	Défendre les intérêts des familles dans les principaux domaines de la vie quotidienne : accès aux droits et information dans le domaine du logement, de la santé, de l'éducation et de la consommation.	7 500,00	7 500,00	6574/424/ LC 41273
	BAGAGE'RUE	47 rue du Capitaine Robert Cluzan 69007 Lyon	Proposer un service de bagagerie sociale à Lyon. Accompagner toute personne souhaitant participer à la vie de l'association. Créer du lien entre Bagage'Rue, habitants et acteurs locaux. S'inscrire dans le réseau partenaire associatif, institutionnel.	15 000,00	5 000,00	
	CROIX ROUGE FRANCAISE	17 rue Crépet 69007 Lyon	Prévenir et apaiser toutes les souffrances humaines, en toute impartialité et sans aucune discrimination.	14 000,00	14 000,00	
	FORUM REFUGIES	28 rue de la Baisse 69100 Villeurbanne	Accueillir les demandeurs d'asile et réfugiés de toutes origines ; défense du droit d'asile ; promotion de l'état de droit.	60 000,00	60 000,00	

ENVELOPPE	ASSOCIATION	ADRESSE	OBJET	MONTANT ATTRIBUE 2021	MONTANT 2022	Imputation budgétaire
ACCUEIL DE JOUR	AU TAMBOUR !	95 Rue Crillon 69006 Lyon	Œuvrer pour l'inclusion des femmes en situation de précarité et/ou d'isolement social et/ou victimes de violences.	5 000,00	5 000,00	65748/424/ LC41277
	AMICALE DU NID	29 Rue Saint Jean de Dieu TECHNOPARK - Bat B 69007 Lyon	Accompagnement des personnes prostituées - accueil de jour	-	35 000	
	LE MAS - SERVICE PENICHE ACCUEIL	17 Rue Crepet 69007 Lyon	Accueil, accompagnement et aide aux personnes en situation de violence, de souffrance psychosociale, de précarité ou d'exclusion. Péniche accueil est un accueil de jour favorisant l'accès à l'hygiène et aux soins.	25 000	50 000	
Opération été	CROIX ROUGE FRANCAISE	17 rue Crépet 69007 Lyon	Dispositif de veille territoriale et estivale « droits et santé ».	4 000,00	3 000,00	65748/523/ LC 41269

Par ailleurs, des conventions afférentes aux subventions proposées sont également soumises à votre approbation. Ces conventions concernent des organismes pour lesquels, soit le montant proposé de l'aide financière est égale ou supérieure à 23 000 € soit ce montant cumulé avec celui d'un ou plusieurs financements déjà alloués en 2022 est supérieur à 23 000 €. Ces documents contractuels précisent notamment le contenu des actions que s'engagent à conduire ces mêmes organismes, en contrepartie des financements reçus. Les associations concernées par une convention sont les suivantes :

- ALYNEA ;
- Le MAS ;
- Fondation ARHM.
- Amicale du Nid ;
- Forum Réfugiés ;

Vu lesdites conventions ;

Vu l'avis du Conseil des 3^e, 4^e, 6^e, 7^e et 8^e arrondissements ;

Ouï l'avis de la commission Solidarités - Vie des aînés - Droits et égalités - Santé et prévention ;

DELIBERE

- 1- Les subventions susmentionnées sont allouées aux organismes énumérés dans le tableau ci-dessus, pour une somme globale de 201 750 euros.
- 2- Les conventions de financement susvisées, établies entre la Ville de Lyon, ALYNEA, Amicale du Nid, Le MAS, Forum Réfugiés, Fondation ARHM sont approuvées.
- 3- M. le Maire est autorisé à signer lesdites conventions et tout document s'y afférent.
- 4- Le montant des subventions allouées, soit une somme globale de 201 750 euros, sera financé comme suit :
 - Pour une somme de 90 000 € à partir de l'enveloppe « Accueil de Jour » (article 65748, fonction 523, ligne de crédit n° 41277) ;
 - Pour une somme de 3 000 € à partir de l'enveloppe « Opération été » (article 65748, fonction 523, ligne de crédit 41269) ;
 - Pour une somme de 108 750 € à partir de l'enveloppe « Fonds d'Intervention Action Sociale » (article 65748, fonction 523, ligne de crédit n° 41273).

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET